

*Les subsides*

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, pour en revenir à ce que je juge être la question dont la Chambre des communes est saisie, je tiens à dire d'abord aux députés ministériels que personne ne met en doute l'honnêteté du ministre des Finances (M. Lalonde).

**M. Gourd:** Revoyez les questions que vous avez posées cette semaine.

**M. Deans:** J'estime que les députés d'en face devraient avoir l'obligance d'écouter. Toute la journée, j'ai écouté les députés qui ont pris la parole. Ce que personnellement je mets en doute, c'est le jugement du ministre. Il se trouve que c'est mon travail de venir au Parlement et d'obtenir du cabinet les renseignements dont je crois avoir besoin pour bien juger de questions d'intérêt public. Il est peu probable que je mette jamais en doute l'honnêteté du ministre. Toutefois, il est important que l'on réponde à certaines questions. Nous ne devrions pas nous laisser aller à discuter de la valeur du projet, car ce n'est pas de cela que la Chambre est maintenant saisie. Il est parfaitement possible qu'une évaluation minutieuse prouve que ce projet ait peu de valeur, comme une autre peut fort bien démontrer le contraire. Ce n'est toutefois pas la question ici.

La question dont nous sommes saisis comprend deux volets. D'abord, il s'agit de savoir si un ex-ministre de la Couronne ou d'anciens ministres ont contrevenu aux lignes directrices établies par le premier ministre. Ensuite, il faut établir si l'actuel ministre des Finances, qui était, lorsque ce marché a été conclu, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, s'est conformé à toutes les exigences des directives à l'intention des ministres en poste. Je voudrais me pencher sur ces deux aspects de la question et expliquer pourquoi j'ai posé telle ou telle question au cours de la semaine et pourquoi je participe aujourd'hui au débat.

La première question à se poser, c'est de savoir si M. Gillespie a respecté les lignes directrices établies par le premier ministre. Voyons tout d'abord ce que disent les lignes directrices afin que nous sachions de quoi nous parlons. Elles disent qu'un ministre ne doit pas au cours des deux années suivant son départ exercer de pressions en faveur ou au nom d'une personne ou société commerciale auprès du ministère ou de l'organisme au service duquel il travaillait ou avec lequel il entretenait d'importants rapports officiels. Voilà ce qui est dit dans les lignes directrices qui étaient en place lorsque M. Gillespie était ministre. En acceptant un poste au gouvernement, M. Gillespie a par voie de conséquence accepté de respecter les lignes directrices en question lorsqu'il quitterait ce même gouvernement.

Quiconque voudra bien consulter les documents déposés par le premier ministre et par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien), aura la preuve que M. Gillespie a entretenu des rapports suivis avec l'ex-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, non seulement en son nom personnel mais également au nom d'entreprises, et ce faisant, il a clairement enfreint les lignes directrices.

Les députés auront beau nié, les preuves sont là. M. Gillespie a téléphoné. Nous avons des documents pour prouver qu'il

a entretenu une correspondance et qu'il est même allé jusqu'à demander à M. Cohen, sous-ministre, de l'aider afin d'assurer le lancement de son projet: ce sont les mots qu'il a employés. Il profitait donc de ses anciennes responsabilités de ministre, ce qui va clairement à l'encontre des dispositions des lignes directrices.

Par ailleurs, à l'époque où M. Gillespie était ministre, il y avait une directive en vigueur qui disposait qu'un ancien ministre ne devait pas donner des conseils à des fins commerciales sur les programmes ou politiques du ministère ou de l'organisme dont il était responsable ou avec lequel il entretenait d'importants rapports officiels au cours de la dernière année de son mandat.

• (1640)

A ce propos, j'estime que, même là, nous avons la preuve que dans l'année qui a suivi le départ de M. Gillespie du gouvernement, il a fourni des conseils et donc qu'il a enfreint les lignes directrices. A partir du moment où l'on reconnaît—il est manifeste que les membres du gouvernement et ceux de nos vis-à-vis qui parlent entre eux, se moquent de la question et qu'ils ont déjà décidé d'étouffer l'affaire—bref, si l'on reconnaît qu'il y a suffisamment de preuves pour arriver à la conclusion que M. Gillespie a pu effectivement contrevenir aux dispositions des lignes directrices, si ce fait n'est pas seulement reconnu par moi, par les députés, mais par d'autres, à ce moment-là, on peut se demander pourquoi le ministre de l'Énergie ne s'est pas rendu compte que cela risquait de l'exposer à des difficultés par la suite.

Permettez-moi de vous dire qu'il n'y a pas que les députés de l'opposition qui se soient préoccupés de savoir si M. Gillespie a contrevenu aux lignes directrices. Dans la lettre qui figure aux volumineux documents déposés hier, il y a une note de M. J. H. Walsh à M. K. Whitham, en date du 14 avril 1981, par laquelle il affirme:

3. (ii) Rôle de M. Gillespie: Préoccupations exprimées au sujet des frais de disposition et honoraires journaliers de consultation (\$600) à verser à M. Gillespie, au sujet aussi des conditions dans lesquelles les participants au consortium pourraient racheter cet intérêt. Se pose également la question de savoir si la participation de M. Gillespie viole les lignes directrices en matière de conflits d'intérêts.

**M. Lalonde:** Continuez de lire.

**M. Deans:** Ne vous inquiétez pas, je poursuis.

Au sujet des dispositions financières convenues entre M. Gillespie et les membres du consortium, j'ai répondu qu'il y avait transparence absolue et que les ministres pouvaient approuver ou désapprouver au mieux de leur jugement.

C'est justement le jugement du ministre que nous contestons, et à bon droit.

Le texte poursuit:

En ce qui concerne la question de conflit d'intérêts, j'ai relevé que la cessation de fonctions ministérielles de M. Gillespie a eu lieu le 4 juin 1979, date à laquelle M. Hnatyshyn a été désigné. De toute façon, je n'ai pu voir que les négociations avec les deux gouvernements aient pu faire naître d'avantages directs pour M. Gillespie.

**M. Lalonde:** Ah!